

comme la radiologie diagnostique, les épreuves de laboratoire et la radiothérapie. Dans cinq provinces au moins, ces prestations sont aussi applicables aux malades externes. Dans les autres, on évalue encore les frais de traitement, dans le cas des malades externes, d'après les ressources de la personne qui doit payer. En Saskatchewan et en Alberta, les programmes complets de soins médicaux gratuits à l'intention des cancéreux, qui fonctionnent depuis longtemps, n'ont pas subi de modifications.

*Poliomyélite.*—Par suite d'ententes avec le gouvernement fédéral, tous les ministères provinciaux de la Santé se sont procuré le vaccin nécessaire pour l'inoculation gratuite des enfants et incitent les adultes à se prévaloir de la protection que constitue ce vaccin. Durant 1959, le fréquence de la poliomyélite paralytique a atteint dans toutes les provinces son point le plus élevé depuis l'introduction du vaccin; le total national est le deuxième en importance depuis dix ans. Le pourcentage de victimes est de beaucoup le plus considérable chez les personnes non vaccinées. Très peu de personnes ont contracté la maladie après avoir reçu le nombre requis d'injections.

Les programmes qui, auparavant, assuraient aux victimes de la poliomyélite l'hospitalisation gratuite au niveau de la salle d'hôpital ordinaire sont désormais fusionnés avec les programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-hospitalisation. Les services reconstituants (chirurgie curative, physiothérapie, hydrothérapie et appareils prothétiques) sont fournis à la fois par les ministères provinciaux de la Santé et par des associations bénévoles. Les malades guéris peuvent recevoir une formation professionnelle dans le cadre des programmes de réadaptation des provinces; les ministères de l'Instruction publique organisent des classes spéciales à l'intention des enfants physiquement handicapés.

*Maladies vénériennes.*—Toutes les provinces offrent des services gratuits de diagnostic et de traitement, mais les soins donnés dans les cliniques du gouvernement sont de plus en plus remplacés par ceux des médecins de l'exercice privé qui reçoivent des médicaments gratuitement et sont rémunérés, dans le cas des indigents, à tant par traitement.

*Alcoolisme.*—L'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique mettent en œuvre des programmes de recherche et d'éducation et administrent des centres de traitement qui dépendent surtout des deniers publics. Les provinces d'Ontario, de Saskatchewan et d'Alberta ont en outre des programmes de réadaptation qu'elles destinent aux alcooliques internés dans les maisons de réforme. Des lois récentes à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse autorisent l'établissement d'agences semblables pour le lancement de recherches et d'études sur l'éducation.

*Autres maladies ou invalidités.*—Ce sont surtout les organismes bénévoles qui, à l'aide de subventions fédérales et provinciales, instituent des services pour le traitement des maladies de cœur, de l'arthrite, du diabète, des défauts de la vue et de l'ouïe, de la paralysie et des autres infirmités chroniques. On trouvera une brève description du programme de certains de ces organismes à la Partie III qui porte sur les Organismes bénévoles de santé et de bien-être sur la plan national.

**Soins médicaux et hospitaliers d'ordre général.**—*Soins médicaux publics.*—Il existe dans trois des provinces des programmes de soins médicaux publics destinés à la population en général mais limités aux résidents de régions déterminées. Environ la moitié de la population de Terre-Neuve reçoit les soins du médecin à domicile ou à l'hôpital en vertu d'un régime provincial d'hôpitaux-villas financé en partie au moyen de primes. Les indigents qui ne participent pas au régime peuvent aussi recevoir des soins médicaux aux frais de la province. De plus, tous les enfants terre-neuviens âgés de moins de seize ans ont le droit, quand ils sont hospitalisés, de recevoir gratuitement les soins médicaux et chirurgicaux. Au Manitoba et en Saskatchewan, environ 30,000 et 167,000 personnes respectivement peuvent recevoir les soins des médecins municipaux dans le cadre des programmes administrés par les municipalités. En Saskatchewan, la "Région sanitaire de Swift Current" administre un programme complet de soins médicaux-dentaires prépayés auquel participent environ 50,000 personnes. Ces derniers programmes sont dans une certaine mesure subventionnés par les ministères provinciaux de la Santé.